

Règlement transport collectif

I. Définition et périmètre du service

Le transport à la demande est un service de transport collectif organisé par le CCAS de la ville de GERZAT. Il est géré par le service animation du CCAS, l'accès est totalement gratuit.

Il est destiné à toute personne de plus de 60 ans ainsi qu'aux personnes en situation de handicap, (une évaluation de l'accessibilité sera faite par l'équipe d'animation), résidant dans la commune. Les déplacements se font dans la commune de GERZAT et/ou en dehors en fonction des activités proposées par le CCAS.

II. Fonctionnement du service

Le transport s'effectue avec un minibus, ce véhicule peut être accessible aux personnes à mobilité réduites.

1- Inscriptions et réservations

Il est nécessaire de remplir une fiche d'inscription, celle-ci stipule la fréquence de la demande de transport et fait office de réservation.

Pour les réservations exceptionnelles, l'utilisateur doit effectuer sa demande au plus tard la veille avant 16h00 :

- Soit par téléphone au 07.60.73.51.89.
- Soit directement auprès du chauffeur.

Toutes les informations susceptibles de faciliter l'organisation du service devront être communiquées au moment de la réservation.

L'utilisateur est pris en charge à son domicile ou à un lieu de son choix dans la ville de Gerzat. Le service fonctionne selon le principe suivant :

Transport à la restauration municipale

Du lundi au vendredi :

- Aller 11h à 12h / Retour 13h et 14h.

Activités

- Aller 14h à 14h 30 / retour prévu de 16h 30 à 17h30.

Transports dans les commerces alimentaires

Les mardis, et jeudis

- Aller de 14h à 14h30 / retour de 15h à 17h
Période estivale de juin à août : Aller de 9h à 9h30 / retour 10h30 à 11h.

2- Annulations

Les annulations à l'initiative de l'utilisateur devront être faites par téléphone au 07.60.73.51.89 ou

